

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 23 SEPTEMBRE 2026

Délibération n° 2026-97

Le mercredi vingt-trois septembre deux mille vingt-six à dix-huit heures, le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de M. Sébastien BAILLET, Maire d'Étapes-sur-mer, en suite d'une convocation en date du seize septembre deux mille vingt-six.

Date convocation : 16/09/2026	Présents : Adjoints : M. BAILLET Sébastien, Mme TILLIER Nathalie, M. LEPRÊTRE Régis, M. BONVOISIN René, Mme POMMIER Marie-José, M. HAGNERÉ Damien, Mme PHILIPPOT Loëtitia, M. RAMET Philippe, Mme FOURNIER Pauline. Conseillers municipaux : Mme CALOIN Allison, M. CARALP Philippe, Mme CATHERIN Athénaïs, Mme ÉLYSÉ Andréa, M. GOSSELIN Jean-Michel, Mme HENRIETTE Aurélie, M. HOLMES Arnaud, M. LEPRÊTRE Emmanuel, Mme LOTH Cécile, M. MATHIAS Serge, M. RAMET Fabien, Mme ROUX Bérénice, M. WAROT Laurent, M. BERRIER Paul, M. De ROCQUIGNY Antoine, Mme DHALENNE Brigitte, Mme MAILLART Maryse, Mme PREUVOST Coralie
Conseillers en exercice : 33	Absents ayant donné pouvoir : Mme WACOGNE Aurore, Mme BONVOISIN Nathalie, M. TINDILLER Franck, M. RAMET Dominique
Conseillers présents : 27	Absents : M. CAUX Franck, M. LAMOUR Jean-Pierre
Absent(s) - procuration(s) : 4	Votant(s) : 31 Exprimé(s) : 31 Pour : 31 Contre : 00 Abstention : 00
Absent(s) : 2	
Total absent(s) : 6	Secrétaire de séance : M. CARALP Philippe

Objet	Fonds Biodiversité du Département du Pas-de-Calais - Création d'un nouvel écopâturage au Domaine des Prés. Plantations dans l'ancien cimetière - Demande de subvention
Rapporteur	M. René BONVOISIN, Adjoint au Maire aux Travaux et à l'Environnement
Service instructeur	Service Nature
Annexe	• Gestion du nouveau cimetière
Domaine de compétence	7.5 - Subventions

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L2121-29 ;

Vu le Schéma départemental des espaces naturels du Département du Pas-de-Calais et les objectifs poursuivis en matière de préservation et de développement de la biodiversité ;

Vu le dispositif départemental « Fonds Biodiversité », susceptible d'accompagner financièrement les projets éligibles à hauteur maximale de 80 % ;

Vu l'avis favorable de la Commission municipale n° 5 « Travaux - Habitat - Cadre de vie - Urbanisme - Environnement », réunie le 12 août 2026 ;

Considérant que la Commune d'Étapes-sur-mer souhaite poursuivre ses actions en faveur de la biodiversité, de la préservation des espaces naturels et du développement de la nature en ville ;

Considérant que ces actions participent notamment à la désartificialisation des espaces urbanisés, à la lutte contre les îlots de chaleur et au développement d'une gestion différenciée des espaces communaux ;

Considérant que la Commune envisage, dans ce cadre, la réalisation des actions suivantes :

- la création d'un nouvel écopâturage au Domaine des Prés comprenant des travaux de débroussaillage, l'abattage d'une haie de cyprès et la pose d'une clôture, pour un montant estimatif de 14 000 € HT ;
- la plantation de fruitiers régionaux palissés dans certains espaces libérés à la suite de reprises de concessions dans l'ancien cimetière, pour un montant estimatif de 700 € HT ;
- la plantation de bulbes d'espèces locales dans l'ancien cimetière, pour un montant estimatif de 416 € HT ;

Considérant que le coût prévisionnel global de ces actions s'élève à 15 116 € HT ;

Considérant que ces actions sont susceptibles de bénéficier d'un financement du Département du Pas-de-Calais au titre du Fonds Biodiversité, à hauteur maximale de 80 % des dépenses éligibles ;

Considérant que le plan de financement prévisionnel de l'opération s'établit comme suit :

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES	Montant HT	RECETTES PRÉVISIONNELLES	Montant
Achats de fournitures	1 116,00 €	Département du Pas-de-Calais - Fonds Biodiversité (80 %)	12 092,00 €
Prestation - création d'un nouvel écopâturage	14 000,00 €	Fonds propres de la Commune	3 024,00 €
TOTAL	15 116,00 €	TOTAL	15 116,00 €

Considérant que ce plan de financement présente un caractère prévisionnel et pourra évoluer en fonction des dépenses effectivement éligibles et du montant de l'aide accordée par le Département ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :

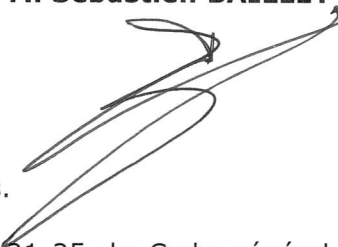
- **approuver** la réalisation des actions en faveur de la biodiversité présentées ci-dessus, pour un montant prévisionnel global de **15 116 € HT** ;
- **approuver** le plan de financement prévisionnel de l'opération tel que présenté ci-dessus ;
- **solliciter** auprès du Département du Pas-de-Calais une subvention au titre du **Fonds Biodiversité**, au taux maximal de **80 %**, soit un montant prévisionnel de **12 092 €** ;
- **préciser** que la Commune assurera sur ses fonds propres le financement restant à sa charge, estimé prévisionnellement à **3 024 €**, sous réserve du montant définitif de la subvention attribuée ;
- **autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant par délégation, à déposer la demande de subvention, à transmettre les pièces nécessaires à son instruction et à accomplir les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Dit que :

- la présente délibération sera transmise au contrôle de légalité ;
- elle fera l'objet des mesures de publicité prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur ;
- elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité lui conférant son caractère exécutoire ;
- le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens ».



**Le Maire d'Étapes-sur-mer,
M. Sébastien BAILLET**



Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Conformément aux dispositions de l'article L2121-25 du Code général des collectivités territoriales, la présente délibération a été inscrite sur la liste des délibérations examinées par le Conseil municipal, affichée à la mairie et mise en ligne sur le site internet de la commune le 30 septembre 2026.

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 23 SEPTEMBRE 2026

Délibération n° 2026-97 : ANNEXE

